



Préfecture de la Martinique
Direction de l'environnement
de l'aménagement et
du logement de la Martinique
82 rue Victor Sévère
BP 647-648
97262 Fort de France



A l'attention de Monsieur le Préfet

Fort de France, le 08 Mars 2013

BORDEREAU DE LIVRAISON

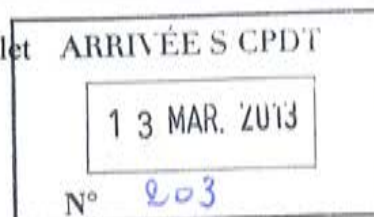
Référence : 1001

Objet : **Lotissement Trois Ilet**

Commune : Trois Ilet ARRIVÉE S CPDT

Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint les documents de l'affaire citée en objet :



Désignation des documents	Détails	
Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact + annexe 1	1	ex
Plan de situation	1	ex
Plan vue de loin	1	ex
Plan vue de proche	1	ex
Plan du projet	1	ex
Plan du zonage du PPR	1	ex
Plan de zonage du PU	1	ex

Vous en souhaitant une bonne réception, nous vous prions d'agréer à l'assurance et nos sentiments distingués

P/O Florian Couvreur

Géomètre Expert

Yvette Roche

Assistante de Direction

CPDT										Réceptionné par
Connaissance prospective développement territorial	CS	URBA	PTN	PTS	PTC	EE	STATS	SIG	UNC	
PROJET DE REPONSE										
ELEMENT DE REPONSE										
SUITE A DONNER										
POUR INFORMATION										
DATE : 13/3	COURRIER N° : V W J A A									



ETEF - Cabinet COUVREUR
Géomètre - Expert
Inscrit à l'Ordre sous le n° 2007C2 00003
SELARL au capital de 7 700 €
SIRET 494 009 889 00026
91 Rte de Jambette - Beauséjour
97200 FORT-DE FRANCE
Tél 0596 63 09 99 - Fax 0596 63 87 11
Email: ceteef.couvreur@orange.fr
www.geometre-expert-ceteef.com



ORDRE DES
GEOMETRES-EXPERTS

Selarl au capital de 7700 Euros
Siret : 494 009 889 000 28

91 Route de la Jambette
Quartier Jambette - Beauséjour
97200 Fort-de-France

Tel : 0596 63 09 99
Fax : 0596 63 87 11
e-mail : ceteef.couvreur@orange.fr

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

D.E.A.L MARTINIQUE

12 MARS 2014

ARRIVÉE

cerfa

N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
MARTINIQUE

- 8 MARS 2013

ARRIVÉE

Date de réception

Cadre réservé à l'administration

Dossier complet le

N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Défrichement préalable à la réalisation d'un lotissement

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom **N. MONGIS**

Prénom **Thierry Narc**

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

**3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
dimensionnement correspondant du projet**

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
51 a	Défrichement (extension d'une autorisation de défrichement en cours) Superficie : environ 10 460 m ² Défrichement de moins de 25 Hectares.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Défrichement

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de défrichement, sur une partie de la parcelle C1052, vient en complément de l'autorisation de défrichement en date d'octobre 2008. Il comprend, la réalisation du lotissement et des ses aménagements, la mise en valeur d'une partie de la parcelle, par un projet de plateau multisports et d'un cheminement piéton dans un espace vert protégé.

La demande porte sur une surface légèrement supérieure à 10 000 m². On peut distinguer deux zones. La première sera largement défriché pour permettre l'implantation des lots et de la voirie, la seconde, avec un défrichement partiel (aire de jeux, plateau multisports). À noter, que la zone concernée par le fossé naturel, ne sera pas défriché.

Confère plan joint à la présente demande.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

- Défrichement des zones concernées et nettoyage des emprises,
- Terrassement des voiries internes du lotissement,
- Réalisation des réseaux divers,
- Mise en oeuvre des voiries,
- Aménagement d'un plateau multisports et d'un cheminement piéton dans la partie espaces verts conservée (zone du fossé naturel - le défrichement ne porte pas sur ce dernier).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier de Demande de Permis d'Aménager

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Demande d'autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Défrichement partiel sur la parcelle Cadastrée C 1052. Superficie d'environ : 10 460 m ² (Confère plan joint au présent dossier)	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. 61° 03' 05" 5

Lat. 14° 32' 56" 3

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Commune des TROIS ILETS
Anse Mitan
Quartier Wallon,
Parcelle C 1052

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui ☐ Non ☐

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?**4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?**

Oui ☒ Non ☐

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le projet de défrichement s'inscrit dans un Dossier de Demande de Permis d'Aménager sur la parcelle C 1052. Création de 30 Lots à usage d'habitation individuelle.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le terrain, de notre présente demande de défrichement, est classé en zone 1 AU du P.L.U de la Commune des TROIS ILETS. Il n'y a pas de construction sur l'assiette, du futur projet de lotissement, concerné par le défrichement. Zone boisée, végétation basse.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui ☐

Non ☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

P.L.U Commune des TROIS ILETS
Approuvé le 10 Décembre 2003,
Dernière modification en date du 20 Décembre 2004

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☐

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Parcelle située en dehors de la zone des 50 Pas Géométriques. Commune des TROIS ILETS, Anse Mitan
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPR Martinique approuvé en 2004. En révision Risque Sismique, Aléa faible Confère zonage du PPR de la Commune des TROIS ILETS
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Enlèvement en décharge contrôlée (produits de débardage et défrichement)
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Aléa faible sur la carte du zonage du PPR. Confère carte jointe au présent dossier.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? ☒ ☐ Est-il concerné par des émissions lumineuses ? ☐ ☒		Un réseau d'éclairage externe sera mis en oeuvre. Les points lumineux auront un espacement d'au moins 25m pour des mats compris entre 3.50 et 4.50m. Le flux lumineux sera orienté vers le bas et respectera les normes en vigueur.
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? ☐ ☒		
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? ☒ ☐ Si oui, dans quel milieu ?		Assainissement raccordé aux collecteurs de la Commune des TROIS ILETS
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? ☒ ☐		Une aire d'ordures ménagères sera prévue à l'entrée du lotissement, et accessible pour la collecte. En coordination avec les services techniques de la Mairie, des containers de tri selectif pourront être disposés.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? ☐ ☒		Toutes les constructions seront respectueuses des normes et s'inséreront au mieux dans le contexte paysager
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? ☐ ☒		

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La présente demande de défrichement, porte sur un emplacement réservé, prévu par la Mairie des TROIS ILETS. La plus grande partie de cet emplacement sera aménagé par le biais d'un plateau multisports, d'aire de jeux et d'un parcours. A l'exception de ces zones, la végétation existante, et le fossé naturel, seront maintenus tels quels.

La partie concernée par le défrichement, au droit de l'entrée du futur lotissement, représente une zone peuplée de végétations arbustives basses à développement anarchique et non structurée.

De notre point de vue, le défrichement de cette zone n'aura que peu d'impact environnemental. Il nous semble donc inutile de réaliser une étude d'impact.

8.1 Annexes obligatoires

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Objet

- Zonage du PPR sur la Commune des 1205 Glets (5.2)
- Plan de Zonage du P.L.U. de la Commune (extrait) (5.1).

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Fait à

Schalchen

le.

06/02/2013

Signature

[Signature]

Commune des TROIS ILETS

Anse Mitan

Parcelle C 1052.

Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact

Plan de Situation



Lotissement Projeté

Dossier Ref : 1001.

97229, Les Trois-Îlets

VALLÉE

+

Lotissement Projeté

Remonter le temps
ou Pointe de la Rose

2D 3D

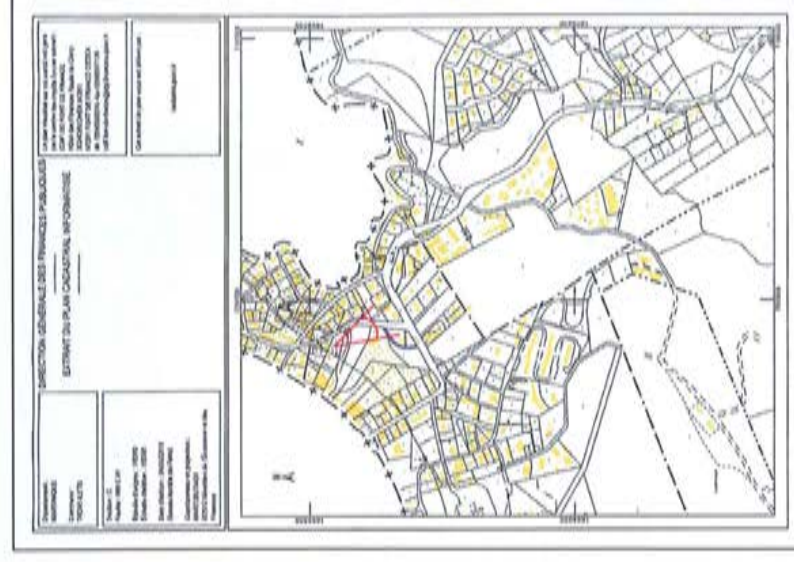


Aménagement d'un Lotissement

Commune Trois Ilets

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Vue Environnement Lointain



Aménagement d'un Lotissement

Commune Trois Ilets

Demande d'examen au cas par cas
préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Vue Environnement Proche

Vue Environnement Proche





Commune des TROIS ILETS
Parcelle C1052
Zone 1AU

Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact

Demande de défrichement
Avec Lotissement projeté

Echelle 1/1000

Emplacement
Réservé

Emplacement
Réservé

- Autorisation de défrichement
en cours
- Autorisation de défrichement
en cours. Zone de la ravine,
pas de défrichement, ONF
- Demande de défrichement



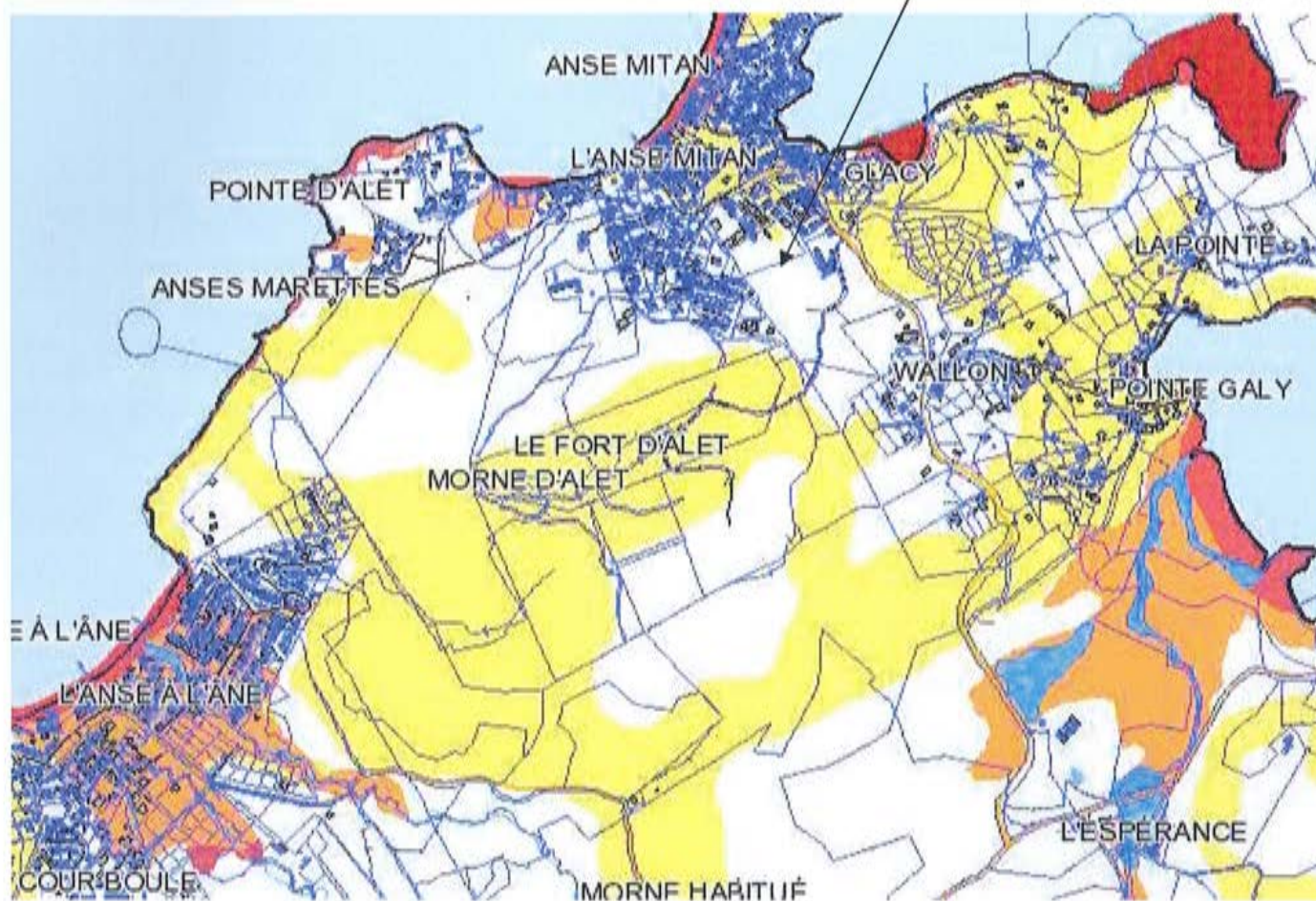
Projet d'Etude d'Impact

Quartier Jambette - Beauport
91, route de la Jambette
97200 FORT-DE-FRANCE

Téléphone : 0598.83.09.00
Télécofax : 0598.83.87.11
e-mail : cabinet.couvreur@orange.fr

Plan Mouvement de Terrain

Lotissement C 1052



BD TOPO [IGN](#) 2002 © - ORTHO PHOTO PLAN [IGN](#) 2004 © - SCAN 1:100 000 [IGN](#) © - CADASTRE

5 zones :



Zone violette, Pas de construction autorisée, aucune exception



Zone rouge, Pas de construction autorisée, sauf exceptions précisées au règlement



Zone orange, Nécessité de réaliser au préalable un aménagement global, pour mise en sécurité vis à vis des aléas - application de prescriptions particulières



Zone jaune, Application de prescriptions particulières

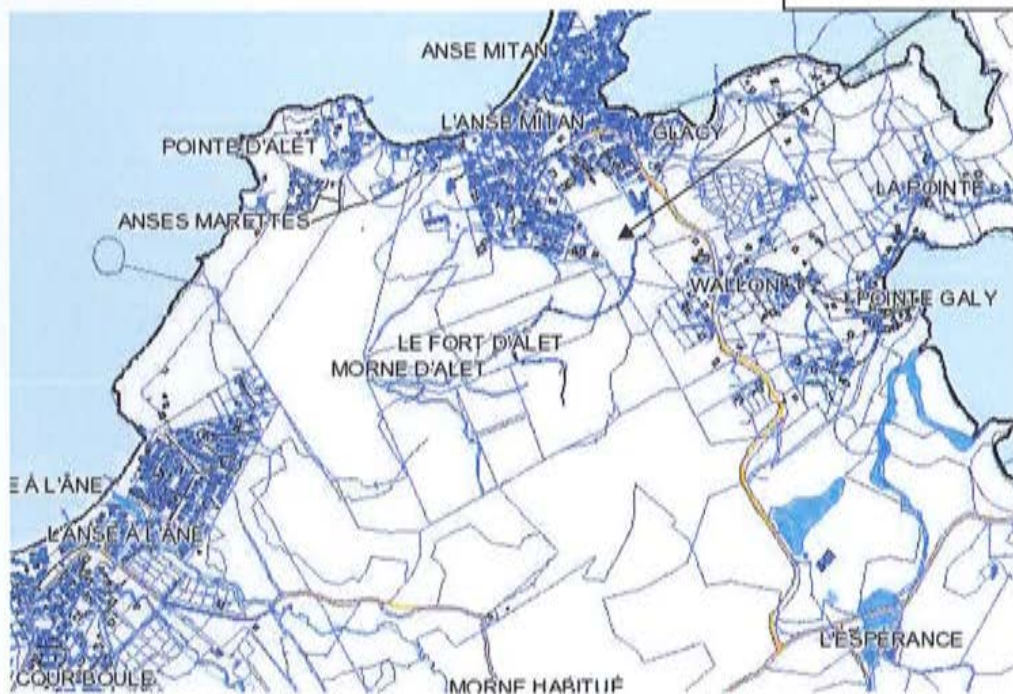


Zone blanche, Pas de prescription particulière - application des règles, générales de construction (parasismiques et paracycloniques)

La parcelle C 1052 est déterminée par un Aléa Faible : La zone est concernée par des manifestations très limitées, mais on n'est pas à l'abri localement des conséquences de tout autre aléa en cas d'évènement très exceptionnel.

Plan Faille (Séisme)

Lotissement C 1052



BD TOPO [IGN](#) 2002 © - ORTHO PHOTO PLAN [IGN](#) 2004 © - SCAN 1:100 000 [IGN](#) © -
CADASTRE

